

## Fiche de données de sécurité

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

## 1.1. Identificateur de produit

Code: SG-24002Duplex  
Dénomination Vapona Windowsticker contre des mouches

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

utilisation envisagée insecticide pour usage domestique

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom Spotless Group Belgium BVBA  
Adresse Bredabaan 885, bus 2  
District and Country 2170 Merksem  
België  
Tel. +32 (0)3 641 80 01  
Fax +32 (0)3 641 80 09

e-mail adres a.roevens@spotlessgroup.be

## 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Antigifcentrum +32 (0)70 245 245

## 2. Identification des dangers.

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions prévues par le règlement CE 1272/2008 (CLP) (et ses modifications ultérieures et des suppléments). Le produit nécessite une fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement CE 1907/2006 et modifications ultérieures.

Toutes les informations complémentaires concernant les risques pour la santé et / ou l'environnement sont donnés dans les sections 11 et 12 de cette fiche.

## 2.1.1. Directives 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Classification de danger et l'indication

Skin Sens. 1 H317  
Aquatic Acute 1 H400

## 2.1.2. Etiquetage de danger conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.

Symboles: Xn - N

Phrases de risque (R) 20 - 43 - 50

Le texte complet du risque (R) et de danger (H) figure à l'article 16 de la feuille.

## 2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage de danger conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP) et ses modifications et adaptations successives.

Symboles:



Avertissement: Avertissement

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Vapona Windowsticker contre des mouches**

## Prévention:

<b>P272</b>	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
<b>P273</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage
<b>P302+P352</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>P321</b>	Traitement spécifique (voir plus loin sur cette étiquette).
<b>P333+P313</b>	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
<b>P363</b>	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>P391</b>	Recueillir le produit répandu.
<b>P501</b>	Éliminer le contenu / récipient dans un parc de recyclage.
<b>P102</b>	Tenir hors de portée des enfants.
<b>P301+P312</b>	En cas d'ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Contient** AZAMETHIPHOS TECH 95% Min

**2.3. Autres dangers.**

L'autocollant de mouche contient 5,4 mg de Azaméthiphos pur.

**3. Identification des dangers.****3.1. Substances.**

Informations non pertinentes.

**3.2. Mélanges.****Contient:**

Identification.	Conc. %.	Classification 67/548/EEC.	Classification 1272/2008 (CLP).
<b>AZAMETHIPHOS TECH 95% Min</b>			
CAS. 35575-96-3	5 - 10	T R23, Xn R22, Xi R43, N R50	Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1000
EC. 252-626-0			
INDEX. -			

Note: La limite supérieure n'est pas inclus dans la gamme.

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

T+ = Très Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extrêmement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environnement(N)

## Vapona Windowsticker contre des mouches

### 4. Premiers secours.

#### 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Informations non disponibles.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

#### 5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion..

#### 5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Utiliser des jets d'eau pour refroidir les récipients pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter un équipement complet de protection contre l'incendie. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans le réseau d'égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS

Normale vêtements ie kit de pompiers lutte contre les incendies (BS EN 469), gants (BS EN 659) et des bottes (HO spécification A29 et A30), en combinaison avec appareil autonome en circuit ouvert à pression positive d'air comprimé respiration (BS EN 137).

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Ramasser le produit déversé dans un récipient adapté. Évaluer la compatibilité du conteneur doit être utilisé, en vérifiant la section 10.

Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte.

Assurez-vous que le lieu de la fuite est bien diffusé. Vérifiez incompatibilité du matériel du conteneur dans la section 7. Les matériaux contaminés doivent être éliminés dans le respect des dispositions énoncées au point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## Vapona Windowsticker contre des mouches

**7. Manipulation et stockage.****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.**

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).**

Informations non disponibles

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.****8.1. Paramètres de contrôle.**

Informations non disponibles.

**8.2. Contrôles de l'exposition.**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

**PROTECTION DES MAINS :** Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en latex, PVC ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

**PROTECTION DE LA PEAU :** Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection. **PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :** En cas de dépassement de la valeur de seuil (s'il est disponible) d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, faire usage d'un filtre semi-facial de type FFP3 (réf. norme EN 141/EN 143).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques du type susmentionné, est nécessaire en l'absence de mesures techniques pour limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

**PROTECTION DES YEUX :** Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT :** Les émissions produites par les procédés de fabrication, y compris ceux générés par les équipements de ventilation, doivent être vérifiés pour s'assurer de la conformité avec les normes environnementales.

**9. Propriétés physiques et chimiques.****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.**

Etat Physique	liquide dense		
Couleur	Pas applicable	Pression de vapeur.	Non disponible.
Odeur	caractéristique	Densité de la vapeur	Non disponible.
Seuil olfactif.	Non disponible.	Densité relative.	Non disponible.
pH.	Non disponible.	Solubilité	Non disponible.
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.	Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Point initial d'ébullition.	Pas applicable.	Température d'auto-inflammabilité.	Non disponible.
Intervalle d'ébullition.	Non disponible.	Température de décomposition.	Non disponible.
Point d'éclair.	>60°C	Viscosité	Non disponible.
Vitesse d'évaporation	Non disponible.	Propriétés explosives	Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible.	Propriétés comburantes	Non disponible.
Limite infer.d'inflamab.	Non disponible.		
Limite super.d'inflamab.	Non disponible.		
Limite infer.d'explosion.	Non disponible.		
Limite super.d'explosion.	Non disponible.		

## Vapona Windowsticker contre des mouches

**9.2. Autres informations.**

Résidu sec.	62,62 %
VOC (Directive 1999/13/CE) :	0
VOC (carbone volatil) :	0

**10. Stabilité et réactivité.****10.1. Réactivité.**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique.**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses.**

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

**10.4. Conditions à éviter.**

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

**10.5. Matières incompatibles.**

Informations non disponibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux.**

Informations non disponibles.

**11. Informations toxicologiques.**

En l'absence de données expérimentales pour le produit lui-même, les risques pour la santé sont évalués selon les propriétés des substances qu'il contient, en utilisant les critères définis dans la réglementation applicable à la classification. Il est donc nécessaire de tenir compte de la concentration des substances dangereuses individuelles indiquée à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques de l'exposition au produit.

En cas de contact avec la peau, ce produit provoque une sensibilisation (dermatite). La dermatite s'origine de l'irritation de la peau sur les zones qui sont en contact répété avec l'agent sensibilisateur. Les lésions cutanées peuvent comprendre: érythèmes, oedèmes, papules, vésicules, pustules, squames, fissures et phénomènes d'exsudation, dont l'intensité varie en fonction de la gravité de la maladie et les zones touchées. Érythème, oedème et exsudation lors de la phase aiguë. Squames, sécheresse, fissures et épaissement de la peau au cours de la phase chronique.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques.**

AZAMETHIPHOS TECH 95% Min	
LD50 (Oral).	500 mg/kg
LD50 (Dermal).	> 2000 mg/kg
LC50 (Inhalation).	0,5 mg/l/4h

**12. Informations écologiques.**

Ce produit est dangereux pour l'environnement et très toxique pour les organismes aquatiques. À long terme, il peut même avoir un effet négatif sur l'environnement aquatique.

**12.1. Toxicité.**

AZAMETHIPHOS TECH 95% Min	
LC50 (96h) - for Fish.	0,19 mg/l Rainbow trout
EC50 (48h) - for Algae / Aquatic Plants.	0,00033 mg/l Daphnia magna
EC50 (72h) - for Crustacea.	18 mg/l Algae

**12.2. Persistance et dégradabilité.**

Informations non disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation.**

Informations non disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol.**

Informations non disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes.**

Informations non disponibles.

## Vapona Windowsticker contre des mouches

**13. Considérations relatives à l'élimination.****13.1. Méthodes de traitement des déchets.**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Pour les résidus solides, envisager la possibilité d'une élimination dans une décharge agréée.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

**14. Informations relatives au transport.**

Ces marchandises doivent être transportées par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses conformément aux dispositions énoncées dans l'édition actuelle du Code du transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et dans tous les règlements nationaux applicables.

Ces produits doivent être emballés dans leurs emballages d'origine ou dans des emballages inattaquables au contenu et non pas réagir dangereusement avec elle. Les gens de chargement et de déchargement des marchandises dangereuses doivent être formés sur tous les risques découlant de ces substances et sur toutes les actions qui doivent être prises en cas de situations d'urgence.

**Road and rail transport:**

ADR/RID Class:	9	UN:	3082	
Packing Group:	III			
Label:	9			
Nr. Kemler:	90			
Limited Quantity:	5L			
Tunnel restriction code:	(E)			
Proper Shipping Name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (AZAMETHIPHOS TECH 95%Min)			

**Carriage by sea (shipping):**

IMO Class:	9	UN:	3082	
Packing Group:	III			
Label:	9			
EMS:	F-A, S-F			
Marine Pollutant:	YES			
Proper Shipping Name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (AZAMETHIPHOS TECH 95%Min)			

**Transport by air:**

IATA:	9	UN:	3082	
Packing Group:	III			
Label:	9			
Cargo:				
Packaging instructions:	964	Maximum quantity:	400 kg	
Pass.:				
Packaging instructions:	964	Maximum quantity:	400 kg	
Special Instructions:	A97, A158			
Proper Shipping Name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (AZAMETHIPHOS TECH 95% Min)			

**15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.**

Catégorie Seveso: 9i

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe

XVII Règlement (CE) 1907/2006. Point 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Aucune

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH):

Aucune

**Vapona Windowsticker contre des mouches**Substances sujettes à la Convention de Rotterdam:

Aucune.

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 689/2008:

Aucune.

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

Aucune.

Contrôles sanitaires: Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas subir des contrôles de santé, à condition que les données d'évaluation des risques disponibles montrent que les risques liés à la santé et la sécurité des travailleurs sont modestes et que la directive 98/24/CE est respectée.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique.**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

**16. Autres informations.**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Acute Tox. 3</b>	Toxicité aiguë, catégorie 3
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Aquatic Acute 1</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>H331</b>	Toxique par inhalation.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H317</b>	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>R20</b>	Nocif par inhalation.
<b>R22</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>R23</b>	Toxique par inhalation.
<b>R43</b>	PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
<b>R50</b>	TRÈS TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES.

## Vapona Windowsticker contre des mouches

### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route
- NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Numéro matricule
- CE50: concentration effective (nécessaire pour induire un effet de 50%)
- CE NUMÉRO: Identifier en SIAE (archives européenne des substances existantes)
- CLP: règlement 1272/2008 CE
- DNEL: Derived No Effect
- EMS: Urgence annexe
  
- SGH: Système général harmonisé de classification et d' étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Association du transport aérien international de règlement des marchandises dangereuses
- CI50: Concentration d'immobilisation de 50%
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
- OMI : Organisation maritime internationale
- Index AI: Identifier à l'annexe VI du règlement CLP
- CL50 : concentration létale 50%
- LD50 : Dose létale 50 %
- OEL : Niveau d'exposition
- PBT: Persistant bioaccumulables et toxiques comme le règlement REACH
- PEC: concentration prédite
- PEL: exposition prévue
- PNEC: concentration prévisible sans effet
- Règlement REACH CE 1907/2006
- RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer
- TLV: Threshold Limit Value
- TLV PLAFOND : Concentration qui ne peut être dépassée pendant tout le temps de l'exposition professionnelle .
- TWA STEL: Limite d' exposition à court terme
- TWA : Time - limite de moyenne pondérée
- COV: Composés organiques volatils
- VPvB : très persistantes et très bioaccumulables comme le règlement REACH.

### BIBLIOGRAPHIE GENERALE

1. Directive 1999/45/EC and following amendments
2. Directive 67/548/EEC and following amendments and adjustments
3. Regulation (EC) 1907/2006 (REACH) of the European Parliament
4. Regulation (EC) 1272/2008 (CLP) of the European Parliament
5. Regulation (EC) 790/2009 (I Atp. CLP) of the European Parliament
6. Regulation (EC) 453/2010 of the European Parliament
7. Regulation (EC) 286/2011 (II Atp. CLP) of the European Parliament
8. The Merck Index. - 10th Edition
9. Handling Chemical Safety
10. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
11. INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
12. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
13. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
14. ECHA website

### Remarque pour les utilisateurs:

L'information contenue dans ce document est basée sur notre propre connaissance à la date de la dernière édition. Les utilisateurs ont la capacité et la fiabilité des informations fournies vérifier en fonction de chaque utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être considérée comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

L'utilisation de ce produit n'est pas soumis à notre contrôle direct, donc les utilisateurs, afin de répondre état de santé actuel et les lois et règlements de sécurité sous leur propre responsabilité. Le producteur est dégagé de toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation.

Veiller à ce que le personnel désigné de suffisamment de connaissances sur la façon d'utiliser des produits chimiques.